

RÉDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

Table with 4 columns: Abonnement, 1 an, 6 mois, 3 mois, 15 jours. Prices listed in francs.

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes. Comptes de chèque postal 112 54. O. L. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ

Rue Saint-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Table with 3 columns: Location, Duration, Price. Includes rates for Switzerland, France, and abroad.

Nouvelles du jour

L'union économique entre la Belgique et le Luxembourg. La construction navale aux Etats-Unis.

La Belgique et le Luxembourg sont à la veille de signer un accord économique qui résoudra les différents problèmes d'ordre industriel, agricole, douanier et financier, qui s'agitaient entre les deux pays.

Depuis le commencement de la guerre, des malentendus existaient entre les deux pays. Les Belges avaient cru que les Luxembourgeois étaient inféodés à l'Allemagne, et, au lendemain de l'armistice, les Luxembourgeois se figuraient que la Belgique ou la France songeaient à confisquer leur indépendance.

Alliés en contradiction avec eux-mêmes, grouperait tout l'hellénisme autour de Constantin, nous couvrirait de ridicule vis-à-vis des Turcs, qui verraient dans notre recul un signe de faiblesse, et encouragerait dans leurs attaques les nationalistes enfiévrés par un si beau succès.

La thèse du Journal des Débats est pleine de bon sens. Il faut souhaiter qu'elle soit victorieuse.

Le départ du roi Constantin pour la Grèce

Lucerne, 15 décembre.

Après un séjour de vingt-six ans à Lucerne, le roi de Grèce est parti avec toute sa famille et sa suite peu après 1 heure, hier mardi, par le train du Gothard. Une centaine de curieux se trouvaient à la gare. On a remis des fleurs aux voyageurs.

Lucerne, 15 décembre.

Une quinzaine de journalistes anglais et américains ont pris place, mardi à 1 heure, dans le wagon du train spécial emmenant le roi Constantin. Au départ du roi une garde d'honneur avait été formée par les soins de la municipalité. Le chargé d'affaires de Grèce à Berne et le représentant de la ville de Lucerne ont assisté au départ de Constantin. Celui-ci s'est encore entretenu avant le départ du train quelques instants avec les personnalités présentes. Le roi Constantin a fait envoyer à M. Zimmerli, président de la ville de Lucerne, le télégramme suivant : « En quittant la ville de Lucerne pour rentrer dans ma patrie bien-aimée, ville dont la Providence a gratifié la Suisse et l'humanité, je tiens M. le président à vous remercier, une fois encore, du fond du cœur de l'exquise hospitalité dont j'ai joui chez vous pendant plus de deux ans et dont j'emporte une ineffaçable impression. J'ai été touché, pendant mon séjour au milieu d'une population si bonne et en même temps si éclairée et laborieuse, de toutes les marques de sympathie dont moi et les miens nous avons été l'objet et dont je garderai un souvenir reconnaissant. »

Genève, 15 décembre.

Le roi Constantin a fait parvenir à M. Motta, président de la Confédération, le télégramme suivant :

« Sur le point de quitter le sol de la Confédération, je tiens une fois encore à exprimer à V. E. mes sentiments de sincère et de profonde reconnaissance pour la gracieuse hospitalité dont, pendant plus de trois ans, j'ai pu profiter dans votre belle et noble patrie. Les souvenirs que j'emporte en Grèce de l'exquise courtoisie de toutes les autorités fédérales et cantonales ainsi que de l'attitude si sympathique du peuple suisse, dont à tout moment je n'ai cessé de recevoir les plus précieux témoignages seront toujours présents à ma mémoire et rendront plus vifs encore mon désir de voir se resserrer de plus en plus les liens d'amitié qui, de tout temps, ont si heureusement uni nos deux peuples. »

Constantin, Rez.

Lucerne, 15 décembre.

Le roi Constantin a adressé le télégramme suivant à M. Nagebi, président de la ville de Zurich : « Au moment de quitter le sol hospitalier de la Suisse je tiens, M. le président, à vous envoyer encore un cordial salut et à vous réitérer l'expression de ma sincère reconnaissance pour le souvenir ineffaçable et si agréable, que j'emporte dans ma chère patrie, de mon séjour prolongé dans la belle ville de Zurich qui a un puissant essor dans le domaine universel des sciences et des arts, du commerce et de l'industrie uni si heureusement aux charmes d'une ville helvétique idéale. »

Paris, 14 décembre.

L'Echo de Paris prétend qu'une personnalité de l'entourage immédiat du roi Constantin aurait assuré que le roi n'aurait pas l'intention de placer son pays dans une situation difficile. Il pense se rendre à Athènes, pour abdiquer sitôt après son retour sur le trône, voulant ainsi montrer aux Alliés qu'il se retire de sa propre volonté. Cette décision serait due à une demande de M. Rhallys. D'autres journaux confirment ce bruit, sur lequel il est opportun de faire des réserves.

Au Conseil national

Berne, 14 décembre.

Le président donne connaissance de quelques postulats et interpellations. M. Chiquard (Berne) demande une révision de l'ordonnance de la cavalerie de 1908. M. Grosspierre (Berne) dépose une interpellation demandant au Conseil fédéral quelles mesures il compte prendre pour faire respecter l'ordonnance sur le chômage du 8 octobre 1919. M. Naine (Vaud) annonce une interpellation demandant au Conseil fédéral quelles mesures il compte prendre pour limiter les importations.

Le président donne connaissance d'une communication du Conseil fédéral au sujet d'un accord conclu avec l'Allemagne relativement aux créances hypothécaires des Suisses en Allemagne.

On reprend ensuite la discussion du budget militaire. M. Hofmann (Thurgovie) combat le postulat Walther, qui, dit-il, ne saurait être réalisé sans une révision de la loi militaire ; il s'élève contre la réduction de la cavalerie, qui a une importance non seulement stratégique, mais économique.

M. Evéquoz (Valais) déclare que la commission des finances a été unanime pour demander le renvoi du budget au Conseil fédéral. La seule discussion portait sur le point de savoir si on le renverrait avec des indications précises ou sous une forme générale. Chacun est persuadé de la nécessité de maintenir une armée pour sauvegarder notre indépendance nationale et assurer l'ordre intérieur. Il s'agit seulement de savoir jusqu'où nous devons aller dans nos dépenses militaires. Nous ne pourrions faire des économies sérieuses que lorsque le Parlement aurait exprimé une volonté précise. Nous devons renvoyer le budget au Conseil fédéral avec un mandat précis. Il faut faire une différence entre ce qui est strictement nécessaire et ce qui serait simplement intéressant. Malheureusement, l'état-major n'a pas toujours pu s'habituer à éviter les exagérations. Du côté militaire, on a déjà parlé de cours de répétition insuffisants, et de prolongation des écoles de recrues. Ces opinions sont en contradiction avec la confiance du peuple suisse dans la Société des nations et avec ce que nos délégués disent à Genève. L'orateur préconise une réduction du personnel auxiliaire, des économies dans les frais de déplacement et dans l'entretien des fortifications.

M. Gustave Müller (Berne) estime que les propositions de renvoi du budget militaire au Conseil fédéral sont sans objet. Les dépenses portées au budget ne nous permettront jamais d'entretenir une armée vraiment suffisante pour nous défendre à l'extérieur. Ce budget est une duperie.

M. Scheurer, chef du Département militaire, déclare que toutes les dépenses inscrites au budget sont basées sur la Constitution et la loi ; elles prescrivent le principe du service général obligatoire, la durée du service, le mode de recrutement de l'armée. Si l'on voulait faire rentrer dans le budget militaire les sommes résultant de la dette de mobilisation et de la perte de salaire, il faudrait aussi doubler le budget du Conseil national (Hilfrité). Nous occupons dans les ateliers militaires 4000 à 5000 ouvriers ; toute économie dans ce domaine se heurterait aussitôt à l'opposition du Parlement.

On dit que l'armée est devenue tout simplement un instrument pour maintenir l'ordre à l'intérieur. Je suis prêt à lutter avec les armes morales dont ont parlé quelques orateurs. Aussi longtemps que les socialistes nous battent avec des bulletins de vote, nous nous inclinons ; mais, s'ils recourent à la violence, nous les repousserons par la force.

La Société des nations qu'on a invoquée dans le débat ne demande pas que nous désarmions actuellement. On a parlé aussi de réduire nos effectifs. Ici, nous nous heurtons au principe du service général et obligatoire. Si nous voulons une armée utilisable, nous devons faire les sacrifices nécessaires. Le Chef du Département militaire étudiera les propositions de M. Walther. Il examinera s'il est possible de réduire la cavalerie et de remplacer dans le train d'armée les chevaux par les automobiles. M. Scheurer demande à la Chambre de repousser la proposition de M. Graf. Le Conseil fédéral n'est pas en mesure de proposer de nouvelles réductions. La question est de savoir si nous voulons défendre notre pays avec nos propres forces. Si nous le voulons, accordez-nous-en les moyens. Maintenir une armée inefficace serait tromper le peuple (Bravos).

M. Joss (Berne) renonce à la parole. M. de Rabours (Genève) développe un postulat invitant le Conseil fédéral à examiner les moyens les plus propices à limiter chaque année le nombre des recrues qui doivent être

levées. L'orateur expose que nous devons profiter de cette période transitoire pour diminuer nos charges militaires. Il y a tout un personnel administratif inutile. M. de Rabours demande que l'on réduise les effectifs en prenant comme critère des règles plus sévères pour les aptitudes physiques des recrues.

M. Perrier (Fribourg) estime que les méthodes de réduction sont inadmissibles, alors qu'il s'agit d'une institution qui est depuis des siècles notre institution fédérale par excellence. Il vaudrait mieux qu'on nous fit immédiatement le juste prix de notre armée et qu'on nous dise : Nous déclinons toute responsabilité si vous ne pouvez nous donner cette somme. Nous sommes tous partisans de la limitation des armements et il faut espérer que nos délégués à Genève feront tous leurs efforts pour qu'on aborde le plan du désarmement général. Toutefois, il y a encore des dangers de guerre et l'on voit un petit pays, comme la Belgique, présenter pour 1921 un budget militaire de 560 millions. Aussi longtemps que, en Russie, on continuera d'entretenir une armée immense, qui peut-être viendra mettre en péril notre civilisation, nous avons l'obligation de nous tenir sur nos gardes. L'esprit de paix règne aujourd'hui davantage chez les bourgeois que dans certains milieux de l'extrême gauche.

Il n'y a pas longtemps, on recommandait aux jeunes socialistes la lecture de livres intitulés : Manuel pour les mitrailleurs, Le soldat rouge en campagne, Règlement de service de la garde rouge, etc. Le plus sincère des socialistes, c'est encore M. Humbert-Droz, qui a dit : « Nous voulons supprimer l'armée bourgeoise pour la remplacer par l'armée rouge. » L'orateur croit que l'appareil bureaucratique militaire est trop considérable. Il estime qu'une commission parlementaire qui examinerait la possibilité de faire des économies dans le budget militaire rendrait des services. Il reconnaît que des fautes ont été commises et que souvent le gouvernement n'a pas été assez ferme vis-à-vis de l'état-major ; mais, malgré ces erreurs, le peuple aime son armée et il sait ce qu'il lui doit (bravos).

M. Graber (Neuchâtel) estime que l'ennemi moderne, c'est le dollar, qui veut s'emparer à son tour le Conseil fédéral et les Chambres. Si la jeunesse lit des brochures grossières, la faute en est aux bourgeois qui lui en ont donné l'exemple. Aujourd'hui, c'est, en réalité, une minorité de capitalistes qui est au pouvoir. On parle d'une dictature capitaliste avec plus de raison que d'une dictature du prolétariat. Le vrai devoir patriotique, c'est d'employer les millions du budget militaire pour lutter contre le chômage. M. Graber propose, si l'on repousse la proposition socialiste de rejeter le budget militaire, de prélever sur les dépenses militaires une somme de 50 millions pour combattre le chômage.

M. Huber (Saint-Gall) répond à divers orateurs. Il reproche à M. Perrier de ne pas respecter les droits démocratiques dans le canton de Fribourg. (!!)

M. Schneider (Bâle) soutient le point de vue socialiste.

Les débats sont interrompus à midi et demi. A la séance de reléve, à 4 h. 1/2, le président donne lecture de la résolution prise par l'assemblée du personnel fédéral de Berne, au sujet des allocations de renchérissement pour 1921.

On reprend la discussion du budget militaire.

M. Rickli (Berne) présente un postulat demandant la réduction à 8 millions des crédits pour les cours de répétition. Il votera la proposition Graf.

M. Baumberger (Zurich) appuie les postulats Walther et Graf et s'associe à l'exposé de M. Evéquoz. Il regrette les jugements formulés au cours des débats par des orateurs socialistes, sur l'assemblée de la Société des nations. Dans toute l'histoire du monde, on n'a pas vu une réunion d'autant de gens compétents de toutes les parties de l'univers pour discuter des propositions d'entente internationale. La guerre mondiale nous a délégués des familles qui nous enserraient et nous obligeaient à nous armer.

L'orateur ne croit pas que le danger russe soit aussi considérable qu'on le dit. Quant à la dictature de Lénine, elle n'a pu se maintenir que par de grandes concessions à la propriété privée.

M. Tanner (Bâle-Campagne) estime que, aussi longtemps que le peuple boit pour un milliard par an, il doit pouvoir faire les dépenses nécessaires pour son armée.

M. Walther (Lucerne) modifie son postulat comme suit : « Le Conseil fédéral est invité, après avoir entendu une commission consultative et la commission de la défense nationale, à présenter un nouveau rapport sur la possibilité de réduire le budget de 10 ou 15 millions en tenant compte des travaux en cours pour la révision de la loi militaire. » M. Tobler (Zurich) relève certaines des

assertions formulées par les socialistes. Il reproche notamment à M. Schneider d'avoir déclaré qu'ils continueraient d'exercer les soldats à la révolte. M. Schneider, se plaçant au-dessus de la loi, devrait renoncer à son activité au Parlement.

M. Grimm (Berne) estime que personne ne peut soutenir sérieusement que l'armée est capable de protéger notre territoire contre nos voisins. Le peuple a adhéré à la Société des nations dans l'idée que les dépenses militaires seraient supprimées ou du moins fortement réduites.

M. Scheurer, chef du département militaire, déclare que le Conseil fédéral accepte le postulat Walther sous sa forme nouvelle. Répondant aux socialistes, il déclare que nous devons défendre nos droits constitutionnels et ceux qui se mettent au-dessus de la loi perdent leurs droits en prêchant la violence. (Bravos.)

On passe à la votation. La proposition de M. Graf (renvoi du budget au Conseil fédéral) est repoussée par 105 voix contre 48.

La proposition de M. Graber de ne pas entrer en matière est rejetée par 108 voix contre 38.

L'entrée en matière est votée à l'appel nominal, par 127 voix contre 37. La proposition Graber (sur les 76 millions, en affecter 50 à la lutte contre le chômage) est repoussée par 119 voix contre 37, à l'appel nominal.

M. Grimm demande au Conseil fédéral si l'attitude de la délégation suisse à Genève, dans la question de la révision du pacte de la Société des nations, de l'admission de nouveaux membres et du désarmement, est conforme aux instructions du Conseil fédéral.

M. Eugster-Züst (Appenzel) présente une motion sur la crise des logements, et M. Nobs, sur la soumission à l'impôt des valeurs étrangères en Suisse. La séance est levée à 7 heures 55.

AU CONSEIL DES ETATS

Pour l'hôtellerie

Berne, 14 décembre.

La discussion d'aujourd'hui au Conseil des Etats a été ardue et touffue. La durée moyenne des discours a largement dépassé les trente minutes. Déjà hier soir, le rapport introductif de M. Wirz a pris une bonne heure d'horloge. Il faut dire que la matière exigeait cette richesse verbale. Voici en quelques mots le sujet de ce laborieux débat :

Le 20 septembre dernier, entraîné par les réclamations de l'hôtellerie en détresse, le Conseil fédéral a usé de ses pleins pouvoirs pour édicter une ordonnance qui suspend pour les hôteliers endettés les rigueurs de la loi sur les poursuites et la faillite. Une nouvelle procédure facilite les arrangements concordataires et permet aux débiteurs de souffler pendant un délai de dix ans. Les créanciers hypothécaires sont incités à la patience et doivent faire quelques sacrifices sur l'autel de la prospérité commune. Par exemple, le cas échéant, ils doivent faire abandon du quart des intérêts arriérés et renoncer plus ou moins à la priorité des hypothèques de premier rang.

Cette ordonnance a soulevé immédiatement un concert de protestations, dont on a eu un écho pendant la session d'automne. A la demande de M. Victor Scherrer, nouveau député de Bâle-Ville, la commission du Conseil des Etats a demandé au Conseil fédéral de ne pas mettre en vigueur, jusqu'à nouvel ordre, son ordonnance du 20 septembre. Le Conseil fédéral s'est soumis. Dès que M. Habberlin, chef du département de justice et police, eut pris connaissance des desiderata de la commission, il élabora une nouvelle ordonnance, en date du 30 novembre, et c'est ce texte révisé qui a fait l'objet des débats de ce jour. Le Conseil fédéral a poussé la condescendance jusqu'à retarder aussi la mise en vigueur de cette nouvelle ordonnance jusqu'au 1^{er} janvier 1921. De la sorte, fait sans précédent, les Chambres sont appelées à ratifier ou à ne pas ratifier, avant même son entrée en vigueur, une mesure d'urgence prise par le Conseil fédéral en vertu de ses pleins pouvoirs.

Malgré les modifications apportées par le Conseil fédéral à sa première ordonnance, l'opposition n'est pas tombée. M. Scherrer a repris l'offensive ce matin, au nom de la minorité de la commission. La majorité s'est fait entendre par la bouche de M. Wirz, président de la commission. Le président de la Cour d'appel oswaldoise, se plaçant surtout au point de vue des intérêts de l'hôtellerie, a conclu à l'approbation de l'ordonnance du 30 novembre, qu'il a envisagée sous tous ses aspects, avec une parfaite maîtrise du sujet complexe qu'il avait à traiter.

La justification que M. Wirz a entreprise d'une manière si complète n'a pas désarmé

toutefois le député de Bâle-Ville et ses compagnons d'armes, MM. Böhi (Thurgovie) et Isler (Argovie), ni même M. Keller, le conciliant député d'Arar.

Le sort de l'ordonnance semblait bien compromis, lorsque M. Hildebrand (Zoug) jeta du lest à la mer en proposant, conformément d'ailleurs au postulat émis par la minorité, que l'ordonnance s'appliquât exclusivement à l'hôtellerie, tandis que le Conseil fédéral généralisait la mesure en l'étendant à d'autres industries éprouvées par la guerre. A cette condition, le vétéran conservateur de Zoug consentait à ratifier l'ordonnance.

Déjà M. Winiger avait ouvert cette soupape de sûreté. L'excellent député de Lucerne tout en se déclarant partisan de l'ordonnance du 30 novembre, s'est appliqué à démontrer que, de toutes les industries, c'est l'hôtellerie qui a le plus souffert des conséquences de la guerre. D'autres industries, a dit M. Winiger, ont réalisé de tels bénéfices que la Confédération y a trouvé une ressource d'un demi milliard. Pourquoi ne prélèverait-on pas une miette de vingt-cinq millions sur cette table richement servie, afin de secourir les industries qui n'ont pas eu la même chance ? Ce serait là une compensation toute naturelle.

M. Häberlin, de son côté, après avoir brillamment défendu le point de vue du Conseil fédéral, a fait une légère concession au profit des cautions, souvent aussi malheureuses que les débiteurs. Le chef du département de justice et police combat au demeurant toutes les autres modifications proposées.

Au vote, la ratification a été prononcée par 17 voix contre 11 ; mais cette ratification est subordonnée aux trois conditions suivantes : 1° L'ordonnance ne sera applicable qu'à l'hôtellerie ; 2° les créances hypothécaires tombant sous le régime de cette ordonnance sont celles qui auront été inscrites au registre foncier avant le 1er janvier 1921 ; 3° les créanciers gagistes, en formulant leur recours, devront y comprendre aussi les cautions.

L'ordonnance du 30 novembre a donc la vie sauve, mais en laissant quelques plumes sur le terrain.

L'assemblée de la Société des nations

La rédaction des armements

Genève, 14 décembre.

A la commission des armements, M. Fisher (Grande-Bretagne), rapporteur de la sous-commission, constate l'importance toute particulière de la question du désarmement et estime que ce serait pour le monde une grave déception si l'assemblée se séparait sans avoir pris des mesures pour se rapprocher le plus possible de cet idéal. L'orateur sait que les circonstances présentes ne sont pas très favorables pour réaliser les articles 8 et 9 du pacte, mais si cette réalisation ne peut pas être faite, il serait faux de penser que rien ne doit être tenté. Le rapport a été élaboré sous l'impression que la réduction des armements doit être lente et progressive.

Voici les propositions présentées par la sous-commission des armements :

Une première proposition relative à un sévère contrôle du commerce des armes et des munitions, une deuxième proposition demandant au Conseil de combattre la fabrication privée des armes, enfin une troisième proposition prévoyant une série de mesures destinées à activer les études préparatoires en vue du désarmement par un contrôle permanent et un échange obligatoire de renseignements d'ordre militaire entre les Etats.

M. Bourgeois déclare accepter ces propositions, sauf celles qui ont trait aux budgets des 2 années à venir. La France a commencé à appliquer, le désarmement, mais il faut remarquer que l'on ne peut établir de comparaison entre les budgets des Etats qui prirent part à la guerre et les autres. La limitation que l'on a vue est impossible sur ces bases. Il faut entreprendre des études préalables qui permettent d'établir une équivalence entre les différents budgets.

Les dépenses de la Société des nations

Genève, 14 décembre.

La quatrième commission a réglé la question de la répartition des dépenses. M. van Eysinga (Pays-Bas) a lu la motion suivante :

1° Bien que la répartition existante doive être appliquée pour l'exercice 1921, l'assemblée recommande au Conseil la désignation immédiate d'un comité spécial de cinq membres, qui examinera à fond la question de la répartition.

2° Le comité présentera au Conseil un rapport exposant le projet de répartition.

3° Si le projet de répartition proposé par le comité rencontre une opposition, la question devra être inscrite à l'ordre du jour de la séance de l'assemblée de 1921.

Après une longue discussion, les résolutions sont mises aux voix et adoptées avec certaines modifications de forme.

A la Commission économique

Genève, 15 décembre.

Le Conseil de la Société des nations a entendu, hier mardi, M. Avenol (France), rapporteur de la section financière de la commission économique et financière provisoire, qui a fait adopter par le Conseil les deux projets élaborés par la commission, conformément aux résolutions adoptées par la conférence financière internationale de Bruxelles.

Assemblée plénière

Genève, 14 décembre.

M. Lange (Norvège) relève que la résolution de la commission relative au budget des deux années à venir est un minimum qui peut être réalisé en attendant de plus larges

réformes. L'orateur constate que les réserves faites par la France ne portent pas sur le principe même du désarmement, mais sur les modalités.

L'assemblée adopte, à l'unanimité, les trois propositions de la commission, à l'exception du paragraphe e, relatif au budget des deux années à venir. Avec le consentement de la commission, M. Hyman propose de transformer ce paragraphe e en un vote à soumettre aux gouvernements.

M. Schanzer s'y oppose en demandant le vote nominal.

M. Bourgeois s'oppose à la réincorporation du paragraphe e demandée par M. Schanzer.

L'accord s'étant fait sur la transformation du paragraphe e en un vote, il est procédé au vote par appel nominal au milieu d'une vive agitation. Trente-sept Etats y prennent part. La Paraguay et le Pérou sont absents. Le Siam s'abstient. Les Etats suivants ont voté non : Brésil, Chili, France, Grèce, Pologne, Roumanie, Uruguay.

Angleterre et Irlande

Après tant d'essais infructueux, il semble qu'un nouvel effort soit tenté pour résoudre la brûlante question d'Irlande. L'initiative vient des évêques irlandais, épouvantés par l'anarchie indescriptible qui règne dans leur malheureux pays et menace de le conduire à la ruine.

Au moment où des négociations vont peut-être s'engager entre le gouvernement britannique et les chefs de la majorité irlandaise, nous voudrions exposer aux lecteurs de la Liberté comment, à notre avis, la question pendante depuis des siècles entre les deux pays devrait être abordée et résolue.

Le gouvernement britannique fait fausse route en refusant complètement à l'Irlande, sous prétexte qu'il a gagné la guerre, le droit de « libre disposition ». Ce qui réglera la question irlandaise, écrit l'évêque d'Irlande, dans un manifeste récent, ce n'est pas la répression impitoyable, c'est la reconnaissance du droit indéfectible de l'Irlande comme de toute autre nation de choisir la forme du gouvernement sous lequel son peuple aura à vivre.

« Un pays qui, pendant les cinq années de guerre, s'est proclamé le champion des petits peuples et du droit de libre disposition ne peut pas gouverner ses plus proches voisins par la force des tanks, des mitrailleuses et des baïonnettes. Une telle volte-face constitue un suicide moral : des Anglais éminents appartenant à tous les partis (lord Grey, lord Robert Cecil, M. Asquith, M. Henderson, etc.) s'en rendent parfaitement compte, et les professeurs de l'université de Cambridge, dans une déclaration très nette, publiée par le Times le 18 novembre, protestent contre la politique irlandaise de leur gouvernement, qui, disent-ils, « jette le discrédit sur le nom de notre pays ».

L'Irlande subit actuellement un régime de terreur : la presse est bâillonnée ; le droit de réunion publique, supprimé ; les enquêtes au sujet des morts violentes, interdites. Nous n'avons pas ici l'intention de justifier, ni même d'atténuer les excès de certains sin-fineers. Le cardinal Logue, primat d'Irlande, a condamné en termes énergiques l'assassinat des officiers de service secret britannique de Dublin comme il avait condamné les meurtres de policiers. Mais le même cardinal écrivait il y a quatre mois : « Je sais que nous vivons sous un régime violent, oppressif et tyrannique de militarisme et de force brutale, qui excite et encourage au crime et qui l'entretient. » Et les évêques ajoutaient plus récemment : « L'oppression engendre le crime et aboutit à de nouvelles oppressions. » Les violences des sin-fineers sont, du reste, inférieures aux méfaits des agents de la couronne ; le grand public aurait vite fait la comparaison si les agences télégraphiques laissaient passer autre chose que de rares nouvelles, soigneusement filtrées et tamisées, et narraient, par exemple, quelques-unes des horreurs qui s'étaient dans le manifeste de l'épiscopat irlandais.

Quoi qu'il en soit de ces violences réciproques, l'Angleterre devrait se montrer d'autant plus généreuse à l'égard de l'Irlande qu'elle a davantage à se faire pardonner. « Qu'est-ce donc votre histoire — écrivent l'illustre cardinal Mercier et les évêques belges dans leur magnifique réponse à l'appel angoissé d'un évêque d'Irlande — sinon le long calvaire d'un peuple sans cesse trahi, persécuté, spolié, affamé, mais indéfectible toujours dans sa foi, dans sa passion de la liberté ? » La sombre histoire de l'Irlande est une tache sur le passé de la nation anglaise ; au lieu d'augmenter une liste déjà trop longue d'oppressions et d'iniquités, elle devrait profiter de la stabilité que lui confère la victoire pour déchirer les pages les plus noires du prodigieux héritage que lui ont légué ses aïeux. Ce n'est pas en écartelant l'Irlande, en utilisant les immigrants de Belfast pour l'asservir, en dressant un parlement contre un parlement, en soutenant et en excitant une minorité d'origine étrangère contre son pays d'adoption qu'on peut arriver à la réconciliation.

De leur côté, les Irlandais seraient bien inspirés de tempérer leurs exigences. Nous croyons qu'ils ont formulé leur revendication extrême de complète indépendance pour bien marquer l'étendue de leur droit en face de l'injustice du gouvernement anglais. Une république irlandaise, séparée de l'empire britannique, est impossible à l'heure actuelle, mais une république « dominion » dans le cadre de l'empire, jouissant des mêmes libertés que le Canada ou l'Australie, avec une armée strictement limitée, les points stratégiques principaux occupés par les troupes impériales, serait, à nos yeux, la solution de la question d'Irlande. Cette lie, possédant une unité géographique indiscutable et indiscutée, aurait un seul parlement où la mino-

rité orangiste serait représentée selon sa force et une large autonomie locale serait accordée aux quatre comtés de l'Ulster, où les orangistes sont en majorité. S'en contenteront-ils ?

Ici nous touchons le point critique du problème, celui qui, jusqu'à présent, a fait échouer tous les projets. Les orangistes ulstériens (qui même en Ulster sont minorité, puisque les sin-fineers comptent le 53 % de la population de la province) ne veulent rien savoir du parlement unique et prétendent se séparer complètement de l'Irlande. Ces descendants de colons écossais et anglais — établis sous Jacques I^{er} à la faveur des persécutions religieuses sur des territoires arrachés à leurs légitimes possesseurs — s'insurgent contre leur pays d'adoption et tournent leurs regards du côté de Londres. Nous croyons que leur politique, trop longtemps encouragée par le gouvernement anglais dans un but de domination, est une politique néfaste ; nous pensons qu'une minorité a le droit d'être protégée, mais que, enfermée dans une île aux contours nettement définis, elle doit, au lieu de regarder sans cesse au delà des mers, s'unir à l'immense majorité et collaborer loyalement avec elle au bien général du pays.

Le gouvernement britannique ferait preuve de la clairvoyance d'une politique aux larges vues en cessant d'être dominé par le clan orangiste et par sir Edward Carson, un ministre protestant appelé un jour devant nous « le mauvais génie de l'Irlande ».

Malheureusement, les dernières nouvelles laissent peu d'espoir aux essais de conciliation. Les terribles événements de Cork exaspèrent les passions : ils laisseront dans les cours irlandais de dangereux ferment de haine et empoisonneront les relations entre les deux îles. La plus lourde part de responsabilité retombe sur le gouvernement de M. Lloyd George et particulièrement sur Sir H. Greenwood, secrétaire d'Etat pour l'Irlande : les conséquences de sa politique étroite et brutale pèseront lourdement sur l'atmosphère politique mondiale et peuvent amener dans un avenir proche ou lointain des répercussions funestes à l'empire britannique.

Georges Vergnaud.

Les persécutions en Russie

Le capitaine français Paris, qui vient de passer quarante-neuf mois en Russie, s'est donné la mission de raconter à ses concitoyens ce qu'il a vu et appris. Il vient de décrire, dans une conférence, à Lyon, les horreurs de la dictature soviétique.

Le martyrologe de l'Eglise russe orthodoxe est long. On estime que déjà plus de 24 archevêques et évêques ont été martyrisés. Parmi ces derniers, Tikhon, archevêque de Voronège, jeté vivant dans une cuve d'eau bouillante ; Andronik, archevêque de Perm, entré vivant en 1918 à l'usine de Motovikha, dans l'Oural ; Basile, archevêque, saigné par les rouges à Perm ; Jean, coadjuteur de Kazan, précipité en août 1918 du haut du clocher de la cathédrale ; l'archevêque Pimen qui, malgré son grand âge, fut grossièrement insulté par les gardes rouges et ensuite traîné dans une forêt de la région de Semirjetinsk où il fut mis à mort avec des raffinements de cruauté ; l'évêque Tikhon, après avoir été torturé, fut pendu au-dessus de l'autel dans l'église de Bakmout (dans le Don) ; l'évêque Hermogène qui, une pierre au cou, fut jeté dans la rivière Tobol ; l'archevêque Platon, massacré en 1919 à Jourief (provinces baltes), après avoir eu le nez coupé, etc.

Quant au nombre des prêtres et religieux mis à mort par les bolcheviks, il est très grand. Le clergé catholique de Russie ne fut pas épargné lui non plus : Mgr Kessler, évêque de Tiraspol, a été condamné à mort, et, après s'être évadé et avoir vécu caché dans une colonie des environs d'Odessa, a réussi à se réfugier en Roumanie. Une quinzaine de prêtres de son diocèse furent massacrés ou pendus dans les églises catholiques de la Russie méridionale et un très grand nombre d'autres se sont évadés en Bessarabie. Mgr Lozinsky, évêque de Seigni (Lituanie), et Mgr Mikhalkevitch, son coadjuteur, sont encore dans les grôles des bolcheviks.

Les rouges se sont livrés à des sacrilèges sans nom dans les églises et les monastères. Dans beaucoup de maisons, les icônes, et dans bien des églises, les reliques et le Saint Sacrement ont été profanés, piétinés, souillés d'ordures et jetés ensuite aux immondices.

La mission Izzet pacha

On mande de Constantinople : Les nationalistes ont lancé la nouvelle que la mission Izzet pacha, arrivée à Angora le 5 décembre, aurait embrassé la cause kémaliste.

D'après des nouvelles italiennes, au contraire, la mission Izzet pacha serait retenue par les nationalistes contre son gré. Cette dernière hypothèse paraît infiniment plus probable.

LES CATHOLIQUES ITALIENS

Le congrès catholique italien d'études sociales, qui renoue la tradition des Semaines sociales, interrompue par la guerre, s'est ouvert, lundi matin, dans la grande salle Pie V, au siège de l'Union populaire, rue della Scrofa.

M. Micheli, ministre de l'Agriculture, assistait à la séance inaugurale, ainsi que de nombreux députés du parti populaire.

Ont parlé Mgr Minorette, évêque de Crema, le comte Petromarchi, nouveau président de l'Union populaire, et le président de l'Union diocésaine de Rome.

Toutes les régions de l'Italie ont envoyé des représentants, et aussi plusieurs organisations catholiques de l'étranger, dont les chrétiens sociaux suisses.

Nouvelles religieuses

Le Consistoire

L'Osservatore Romano publie la convocation d'un consistoire secret pour le 16 décembre.

Le cardinal Mercier

Le cardinal Mercier est arrivé à Rome, lundi.

Le cardinal Netto

On annonce d'Espagne la mort du cardinal Netto, survenue dans un couvent de l'ordre des Franciscains, le 7 décembre.

Le cardinal Netto était né à Lagos, dans le diocèse de Faro (Portugal), en 1841. Il appartenait pendant quelque temps au clergé paroissial de ce diocèse. En 1875, il embrassa la vie religieuse dans l'ordre des Franciscains. Nommé, en 1879, évêque d'Angola, en Afrique, il resta quatre ans dans les missions. Il fut promu en 1883 au siège patriarcal de Lisbonne. Léon XIII le nomma cardinal en 1884, car l'évêché de Lisbonne était un poste cardinalice. Après avoir gouverné son diocèse durant de longues années de tranquillité, il fut en butte, avec tout son clergé, à la persécution des révolutionnaires portugais, entre autres Alfonso Costa et ses acolytes. Il dut donner sa démission de patriarcat de Lisbonne en novembre 1907 et se retira dans un couvent de son Ordre, d'où il fut expulsé en 1910. Il passa en Espagne, à Séville, où il vécut dans le retraite d'un autre couvent de son Ordre. Il fut donc dans ces temps terribles pour le christianisme au Portugal un confesseur de la foi.

NECROLOGIE

M. Edmond Blanc

On annonce la mort, à Neuilly-sur-Seine, de M. Edmond Blanc, ancien député des Hautes-Pyrénées, président de la Chambre syndicale française des éleveurs de chevaux.

M. Edmond Blanc était très connu dans le monde des courses. Il s'était attaché passionnément à l'amélioration de la race chevaline.

Il fut en compétition avec Edouard VII pour l'achat du fameux Flying Fox, qu'il paya un million. C'est surtout grâce aux coureurs issus de cet étalon que l'écurie Edmond Blanc fut pendant longtemps la principale gagnante des grandes épreuves disputées sur les hippodromes.

En l'espace de huit années, de 1904 à 1911, les gains de l'écurie Edmond Blanc atteignirent 6,600,000 francs.

NOUVELLES DIVERSES

La Russie des Soviets a demandé au gouvernement bulgare de reprendre les relations diplomatiques ; Sofia n'a pas répondu.

Le service aérien Paris-Genève est repris ; les départs ont lieu comme précédemment cinq fois par mois.

PETITE GAZETTE

Legs charitables

La veuve du fabricant de cycles Gormally, à Chicago, a légué 2 millions et demi de francs pour des œuvres paroissiales, scolaires et charitables catholiques.

Echos de partout

LE RECRUTEMENT DES VACHERS

De Louis Forest dans le *Matin* : On vient d'organiser, à Paris, une commission supérieure du lait. Elle est bien composée : des médecins, des chimistes, des puériculteurs, des marchands de lait, des philanthropes. Il y manque un vacher. Tant qu'un vacher ne fera pas partie de ces comités, on n'arrivera qu'à des règlements qui creuseront un trou pour en combler un autre. Le vacher aurait encore cet avantage, c'est que n'appartenant pas à vingt autres commissions supérieures, il serait toujours présent.

« Mesdames et messieurs, dirait le vacher, vous êtes tous des personnes éminentes, mais il vous manque d'avoir, seulement huit jours de suite, soigné une vache... Oui, oui, vous n'êtes pas, direz-vous, chargé d'étudier la « production » du lait. Votre mission est de régler le transport, la répartition, la vente, le contrôle du lait ! Parlez, pour transporter, répartir, vendre, contrôler, on trouve toujours du monde ! C'est agréable ! Ça ne saillit pas ; on peut ne travailler que huit heures !... Mais personne ne veut s'occuper de la production... C'est que c'est une besogne rude, sans dimanches ni fêtes, car les bêtes veulent manger tous les jours et, pour les traire, il faut suivre leur horaire à elles ! Le lait, mes bons messieurs et mes bonnes dames, vient de la vache. Tout est là. Sans vache, pas de lait ; mais aussi sans vacher, pas de vaches. Donc le vrai problème c'est le recrutement des vachers. Mais le vacher disparaît de plus en plus. Lui aussi préfère se mettre à transporter, répartir, vendre et contrôler. Et alors, mes bons messieurs et mes bonnes dames, si vous ne vous occupez pas d'abord du vacher, je puis vous prophétiser que le jour où vous aurez admirablement organisé le transport, la répartition, la vente et le contrôle du lait, vous serez arrivés à ce résultat que, ce jour-là, il n'y aura plus de lait. »

MOT DE LA FIN

Au restaurant : — Qu'est-ce que vous m'avez servi là, gargon !... C'est une horreur ! — Monsieur, je vous ai servi une sauce piquante.

— Oui, et la preuve, c'est que j'y ai trouvé une épingle.

Confédération

Le recensement fédéral

Les résultats provisoires du recensement fédéral dans le canton de Zurich donnent 127,924 ménages et 635,039 habitants, soit une augmentation de 31,924 âmes.

Le recensement de la commune de Sion accuse un total de 7058 habitants.

Le canton de Saint-Gall compte 294,468 habitants ; il en avait 292,806 en 1910 ; il y a donc une diminution de 8400. Le nombre des étrangers s'élève à 33,835 ; il y en avait 53,171 il y a 10 ans.

A la direction des C. F. F.

M. Colomb, directeur général des C. F. F., se retirera à la fin de l'exercice administratif.

Une réforme constitutionnelle à Saint-Gall

Le peuple saint-gallois décidera dimanche de quelle façon devront être désormais élus ses députés : si l'on continuera de les nommer au prorata de la population totale, mais en élevant le quotient électoral de 1500 à 1800, ou si l'on adoptera comme base électoral le chiffre de la population suisse. Deux textes sont proposés : l'un, dit l'initiative de Rorschach, qui élève simplement le quotient électoral ; l'autre, appelé l'initiative de Flum, qui prend en considération la seule population indigène.

La majeure partie des conservateurs est pour l'initiative de Flum, qui a pour auteur M. le conseiller national Grünenfelder. Les autres partis, et principalement les groupes urbains de ces partis, sont plutôt favorables à l'initiative de Rorschach.

Il est évident que les radicaux et les socialistes, par exemple, ont intérêt à ce que le nombre des députés dépende de la population totale, parce que la présence d'un fort élément étranger dans les centres urbains accroît d'autant le contingent parlementaire de ces partis, qui se recrutent principalement dans les villes. Ce fut pour cette raison que ces partis combattirent jadis, dans le domaine fédéral, l'initiative Fonjallaz-Hochbasser, qui tendait à la même fin que celle de Flum. Au recensement de 1910, la moitié à peu près de la population de Saint-Gall et des communes suburbaines se composait d'étrangers (25,000 sur 54,000 âmes de population totale). Dans l'ensemble du canton, il y avait en 1910 53,000 étrangers.

Ceux qui réclament qu'on élise les députés d'après le chiffre de la population suisse invoquent la justice distributive. Ils font observer que, les députés ne représentant que leurs électeurs, c'est-à-dire la population suisse, il est injuste que, dans tel district, il y ait un député pour 200 électeurs, tandis qu'ailleurs, un député représente près de 400 citoyens. Dans le Werdenberg, 5000 électeurs ont 18 représentants, pendant que dans le district de Rorschach, 4500 n'ont que 17 députés. Quant à la ville de Saint-Gall, elle envoie au Grand Conseil 53 députés, avec un contingent de 15,000 électeurs, tandis que le Toggenbourg, qui a autant de citoyens, n'en a que 42 représentants.

Les défenseurs du *status quo* font valoir que les étrangers, s'ils ne doivent pas avoir d'influence sur la politique du pays, ne sauraient cependant être négligés dans la statistique électoral, car c'est la population générale qui fait l'importance des arrondissements et de leurs intérêts et qui leur donne droit à faire entendre au Grand Conseil des voix plus ou moins nombreuses.

D'après un calcul de l'*Ostschweiz*, le nombre des députés sera à peu près le même, selon qu'on les élira d'après la formule de Rorschach ou d'après celle de Flum. Il y en aura une quarantaine de moins que maintenant. Mais les gauches perdraient 23 sièges si on adoptait le système de la population suisse ou 17 si on s'en tenait à la population totale ; les conservateurs, au contraire, subiraient une plus forte diminution si on continuait d'appliquer le mode actuel d'élection.

Le système de tabler sur la population suisse pour fixer le chiffre de la députation est en usage dans les cantons de Vaud, de Zurich et de Thurgovie.

TRIBUNAUX

Pas d'aveux en extrémis

Le procureur général du canton de Berne annonce qu'il est complètement faux qu'un homme ait avoué, à son lit de mort, être l'auteur du crime commis il y a 14 ans à Soleure. L'insinuation a démontré que jamais pareil aveu n'a été fait. Une femme, habitant Madretsch, atteinte de folie, a raconté qu'elle soupçonnait son frère défunt d'être l'auteur de l'assassinat. Elle dit pourtant que son frère ne lui a jamais avoué un pareil acte, mais elle s'en rapporte à sa mère, qui est hospitalisée depuis un certain nombre d'années à l'asile d'aliénés de Rogegg. Il s'agit donc de femmes atteintes de maladies mentales.

Hirsbrunner, sur qui pèse l'accusation d'avoir commis le crime de Soleure, a perpétré un forfait analogue à Berthoud ; c'est de crime qu'il expie en ce moment. Il lui restera à payer ensuite celui de Soleure.

Nouvelles financières

A la Bourse

La séance de la Bourse de Genève d'hier matin a été extrêmement mauvaise. Titres et changes ont fortement baissé.

FAITS DIVERS

ETRANGER

La disparition de M. Frézouls

L'espèce de mystère qui planait sur la disparition de M. Frézouls, administrateur délégué du Crédit international à Paris, est éclairci. C'est-à-dire qu'on sait maintenant que ce banquier n'a pas été assassiné et qu'il ne s'est pas suicidé. Il est présent, en effet, l'autre matin, au commissariat de police de Vernon (Eure). Il reste à déterminer sous l'empire de quelles obsessions il s'est enfoncé : dérangement cérébral ou embarras financiers.

Après avoir écrit le 7 décembre, ainsi que nous l'avons relaté hier, une lettre dans laquelle il se prétendait victime d'un vol au narcotique, le banquier envoyait le lendemain, toujours sans indiquer d'adresse, une autre lettre à M. Courty, son fondé de pouvoirs. Les deux lettres avaient été rédigées sur papier à en-tête de la banque. Dans la seconde lettre, M. Frézouls confiait qu'il avait quelques embarras financiers, mais que néanmoins, il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. « Tout s'arranger d'ici peu », disait-il.

En se présentant au commissariat de police de Vernon, hâve, défilé, les vêtements en lambeaux, il fit de son aventure un récit différent. Il prétendit avoir été déposé, non plus en chemin de fer, et par des individus qui l'avaient endormi, mais en route. Il a été assailli et volé par ses agresseurs de la forte somme qu'il portait sur lui.

D'après des renseignements recueillis par la police judiciaire, M. Frézouls aurait fait depuis quelque temps des opérations financières malheureuses, et s'en serait montré manifestement fort troublé.

Disparition d'une millionnaire anglaise

Vingt détectives travaillent actuellement, à Londres, à pénétrer le mystère qui entoure la disparition d'une jeune millionnaire. Il s'agit de M^{lle} Caroline-Anne Connell, âgée de cinquante ans, habitant avec ses deux filles, de dix-sept et treize ans, une somptueuse villa à Guildford, dans le Surrey. Elle est la veuve d'un commerçant de Londres qui, en mourant, lui a laissé une fortune évaluée au minimum à 50,000 livres sterling, soit environ 2,840,000 francs.

La mystérieuse disparition de M^{lle} Connell remonte au lundi, 6 décembre. Ce jour-là, elle avait quitté son appartement pour rendre une visite, à Londres, à une cousine.

En sortant de chez sa parente, M^{lle} Connell prit, à la gare de Waterloo, un taxi pour se faire conduire à la coopérative de l'Armée et de la Marine.

Les siens affirment qu'elle était en excellente santé et qu'elle portait sur elle, ce jour-là, une somme d'argent très importante.

Le froid à Paris

Tandis que nous nous plaignons du froid maximum de quatre degrés que nous subissons, le thermomètre est descendu, à Paris, à 8 degrés au-dessous de zéro.

Accident d'aviation

Les journaux annoncent qu'un grand avion du service Londres-Paris, qui avait quitté mardi à midi l'aérodrome de Croydon, a heurté un arbre. L'appareil a pris feu et a capoté. Le pilote, le mécanicien et deux passagers seraient tués. Six autres passagers seraient blessés.

LA VIE ECONOMIQUE

La Suisse entre deux chaises

On nous a souvent répété que la Suisse était la plaque tournante du réseau ferroviaire européen. On nous le redit chaque fois qu'on veut nous faire plaisir... et nous endormir.

En réalité, France, Allemagne et Italie s'arrangent à qui mieux mieux pour faire passer leurs trains internationaux à droite et à gauche de nos frontières, en évitant la fameuse, mais trop chère plaque tournante.

C'est ce que démontrent les *Baher Nachrichten* en citant les horaires et la composition des grands trains français et allemands à destination de l'Italie, trains qui sont pourvus de commodités inconnues sur nos lignes et qui ont surtout l'avantage d'un tarif considérablement réduit par rapport au nôtre. Deux de ces trains internationaux, entre la France et l'Italie, viennent même naviguer les C. F. P. en touchant barre à Bâle, pour y recueillir les voyageurs à destination de Rome via Belfort-Lyon-Vintimille.

Pour faire tête à cette concurrence, il faudrait réformer le système des tarifs et de l'exploitation des C. F. P., ce qui dépend de nous. Mais il y a encore le change, ruineux pour nos intérêts, et auquel nous ne pouvons rien.

Les nouveaux abonnés pour 1921 recevront « La Liberté » dès ce jour, à condition d'avoir envoyé le prix de leur abonnement, pour six ou douze mois.

Les abonnés qui nous envoient le montant de leur abonnement par mandat postal sont priés d'indiquer s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement.

L'ADMINISTRATION.

Buvez le

STIMULANT

Apéritif au vin et quinquina

FRIBOURG

Nomination

M. l'abbé Victor Sapin, chapelain à Chavannes-sous-Osonnois, a été appelé au poste d'aumônier à l'Hôpital cantonal, à Fribourg.

Le recensement

On ne connaît encore que le résultat approximatif du recensement du 1^{er} décembre pour le canton de Fribourg, quelques communes n'ayant pas achevé leurs calculs. La population du canton serait actuellement d'un peu plus de 142,000 âmes; elle était de 139,654 habitants en 1910. L'augmentation serait de 3000 âmes environ.

La population des districts de la Sarine, du Lac, de la Glâne et de la Broye est restée à peu près stationnaire; celle de la Gruyère s'est accrue de 2000 âmes et celle de la Singine de 1500; celle de la Veveyse est en recul de 400 âmes environ.

Voici les résultats de quelques communes importantes :

Bulle, 4329 habitants (augmentation, 296); Broc, 2052 (augmentation, 348); Romont, 2330 (augmentation, 27); Châtel-Saint-Denis, 2535 (diminution, 170); Gruyères, 1696 (augmentation, 190); La Tour-de-Trême, 1687 (augmentation, 460).

Recrutement complémentaire

On nous prie de faire savoir que les hommes des classes 1898 et 1899 ayant fait leur école de recrue ou un autre service en 1920, n'ont pas à se présenter à l'inspection complémentaire.

Distinction

M. Paul Guérin, secrétaire de la Société française de Fribourg, vient d'être décoré de la médaille de S. Majesté le roi Albert en reconnaissance des services rendus à la cause belge pendant la guerre.

Cyrano de Bergerac

Il n'est pas inutile de donner quelques explications sur la pièce que la *Sartina* va représenter au théâtre de Fribourg, les 17 et 19 décembre.

Rostand a puisé les éléments historiques dans quelques faits du XVII^e siècle. On sait que, à cette époque, vivait un personnage assez bizarre nommé Cyrano de Bergerac, et qu'il écrivit plusieurs œuvres de genre burlesque, notamment un voyage dans la lune. C'est sur ce fond que Rostand a bâti le caractère de son héros, qu'il a mêlé à différents événements et personnages de l'époque.

Cyrano est un excentrique et un original. Outre cela, il possède presque tous les dons qui rendent un homme brillant et puissant : « Rimeur, bréteur, physicien, musicien », c'est, au dire de son ami Le Bret, « le plus exquis des êtres sublimaires ». Cependant, malgré ces avantages, il est malheureux, car une difformité physique, un nez énorme, l'empêche de faire connaître et partager l'amour dont son cœur est épris. Et alors, fait unique, Cyrano se sert d'un beau rival pour faire parvenir ses soupirs à leur adresse : c'est-à-dire que ce dernier, ne sachant s'exprimer, vient apprendre de Cyrano les phrases spirituelles et enflammées qui iront au cœur de la précieuse Roxane.

Ce Cyrano, qui sait, sous ce rapport, en prendre si généreusement son parti, est d'une extrême susceptibilité à l'égard des fâcheux qui ont l'air de regarder son nez. Il se pousse devant lui même qu'ils sachent pourquoi. Il se montre en tout fier et ombrageux. Aussi est-il bientôt entouré d'ennemis et d'envieux d'autant plus acharnés qu'ils n'osent l'attaquer en face. Du fait de cette coalition qui le combat en sous main, Cyrano reste relativement ignoré. Son amour demeure inconnu jusqu'à la fin, de Roxane elle-même. Ainsi, cet homme, qui vise avant tout à faire valoir sa personnalité, à montrer « son panache », est réduit au fond de lui-même à plus cruel des sacrifices : celui d'être exploité, contrecarré, ignoré perpétuellement. Tel est le drame douloureux qui se déroule au fond de l'âme de Cyrano, et c'est aussi celui de nombre d'âmes de notre société moderne. A ce titre, la pièce de Cyrano est émuissante, presque poignante.

L'élément comique y apparaît, sans troubler le sérieux de l'intrigue fondamentale. L'esprit de Rostand est d'une fécondité intarissable, d'une verve étourdissante. Il l'a mis tout entier dans la bouche de son héros, qui vaine ses adversaires autant par la pointe de ses plaisanteries que par celle de son épée. Cyrano comporte ainsi ce double caractère tragique et comique que les romantiques nous ont appris à aimer et qui fait de la pièce de Rostand l'une des perles du répertoire français.

Les billets pour ces représentations de la *Sartina* sont en vente dès aujourd'hui, mercredi, au magasin Von der Weid, rue de Lausanne.

Société fédérale de sous-officiers

On nous écrit :

La soirée annuelle de cette Société aura lieu samedi 18 décembre, dès 9 heures du soir, dans la Rotonde des Charmettes. Comme les années dernières les dévoués organisateurs n'ont rien négligé pour lui assurer une réussite complète. Un service supplémentaire de tramways, dont la voiture partira du Grand Pont à 8 h. 30, 9 h., et 9 h. 30 permettra à chacun d'y participer. Il est spécialement réparti aux membres de retourner le plus tôt possible leur carte d'adhésion au banquet. La tenue militaire sera rigoureusement exigée.

Retraite d'hommes

Les instructions données à Saint-Nicolas, pour les hommes et les jeunes gens, à 8 h. 1/2, le soir, sont suivies par un auditoire toujours plus nombreux.

La parole intéressante et entraînante du prédicateur est écoutée avec une grande attention, et plus d'un, en sortant, regrette que la conférence n'ait pas duré plus longtemps, tant les vérités prêchées sont actuelles et seraient le parfait remède aux maux qui menacent ou rongent la société contemporaine.

Souscription pour la Chapelle au Sacré-Coeur à Posieux

Anonyme de Salas (G.), pour obtenir une grâce, 5 fr. — Anonyme de Cheyres, 5 fr. — Anonyme de Rueyres-Treyfaves, pour obtenir une grâce, 5 fr. — X., pour préservation de la fièvre aphteuse, 5 fr. — Anonyme d'Autigny, 5 fr. — Anonyme d'Ecuvillens, 5 fr. — Anonyme de Hauteville, pour obtenir une grâce et une guérison, 10 fr. — Don anonyme d'un malade, pour le tabernacle, 5 fr. — Anonyme de Fribourg, 10 fr. — Anonyme, 5 fr. — Anonyme d'Aumont, 5 fr. — Anonyme de Matran, 10 fr. — Anonyme de Vuissens, 5 fr. — Anonyme, 2 fr. — Anonyme, pour obtenir une grâce, 5 fr. — Anonyme, pour obtenir une guérison, 5 fr. — Anonyme, pour grâce reçue, 20 fr. — Don anonyme d'un malade de Grandvillard, pour le tabernacle, 5 fr. — Anonyme d'Ecuvillens, 2 fr. — M^{lle} Angèle Waiber, 50 cent. — M^{lle} Julie Bonnard, 5 fr. — Anonyme de Rueyres-Saint-Laurent, pour une grâce, 5 fr. — Anonyme de Villaraboud, pour grâce obtenue, 5 fr. — Anonyme de Grattavache, pour obtenir une grâce, 5 fr.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Mercredi, à 8 h. 1/2, au Lycée, répétition générale. Présence indispensable.

Société suisse des commerçants, section de Fribourg. — La bibliothèque est ouverte ce soir, mercredi, de 8 à 9 heures. Prêt de livres, salle de lecture, rez-de-chaussée, Place Notre-Dame, 176.

CALENDRIER

Jeudi 16 décembre

Sainte ADÉLAÏDE, impératrice

Fille de Rodolphe II, roi de Bourgogne, sainte Adélaïde épousa le roi d'Italie Lothaire. Elle mourut en 990.

CHANGES A VUE

15 décembre, matin

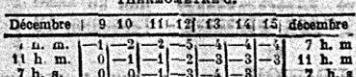
	Demandé	Offre
Paris	38 —	39 —
Londres (livre st.)	22 40	22 80
Allemagne (marc)	8 50	9 50
Italie (lire)	22 25	23 25
Autriche (couronne)	1 50	2 50
Prague (couronne)	7 —	8 —
New-York (dollar)	6 30	6 70
Bruxelles	40 —	41 —
Madrid (peseta)	84 25	85 25
Amsterdam (florin)	199 75	200 75

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 15 décembre



THERMOMETRE C.



Un guide sûr

vous préservera de tous les dangers de la grippe, des refroidissements, toujours à craindre, si vous avez soin de porter constamment sur vous une boîte de Tablettes GABA.



Méitez-vous ! Exigez les Tablettes GABA en boîtes bleues à fr. 1.75.

Fumez les cigares FROSSARD

Les yeux et le ventre

Le plaisir des yeux s'achète parfois chèrement. Par la faute de la table de tant de restaurants et hôtels, au milieu d'un admirable cadre, font de mauvaise cuisine. C'est le problème de chaque été, époque de voyages et de villégiatures.

Glissez donc dans vos bagages, ou achetez sur place le remède traditionnel contre ces gênes-plaisir : un flacon de *Tisane Américaine des Shakers*. Préparation végétale, dont l'efficacité n'est plus à démontrer : elle agit doucement, mais radicalement sur l'estomac, l'intestin et le foie.

En vente dans toutes les pharmacies, ou directement de MM. Uhlmann-Eyraud S. A., Boulevard de la Cluse, Genève. Prix : 6 fr. le flacon. 10053

Dernière Heure

L'Arménie aux mains des bolchévistes

Constantinople, 15 décembre.

(Havas.) — Selon des nouvelles parvenues de Batoum, après la conclusion de la paix entre les Arméniens et les nationalistes turcs, les négociations ont commencé à Erivan pour la fixation des frontières arméniennes.

A la suite de la conclusion de la paix avec l'Arménie, de grandes fêtes et réjouissances ont été organisées dans l'Anatolie.

Le gouvernement de Moscou annonce officiellement qu'il reconnaît l'indépendance de l'Arménie soviétique et qu'il sauvegardera l'inviolabilité des intérêts arméniens.

Angleterre et Irlande

Londres, 15 décembre.

(Havas.) — La Chambre des lords a voté, en troisième lecture, le bill du Home Rule pour l'Irlande.

Londres, 15 décembre.

(Havas.) — Le parti travailliste, réuni à la Chambre des communes, a adopté une résolution acclamant la déclaration faite par M. Lloyd George, le 10 décembre, dans laquelle il a exprimé les bonnes dispositions du gouvernement en vue d'établir une trêve en Irlande et l'espoir que les Sinn-feiners accepteraient l'offre gouvernementale.

La résolution regrette la mise en vigueur de la loi martiale, parce que cette mesure est de nature à mettre en danger les perspectives de paix.

Il a été ensuite donné lecture d'un télégramme envoyé par la commission d'enquête travailliste qui se trouve actuellement à Cork, précisant que les incidents sont l'œuvre des forces de la couronne et déclarant, avec preuves à l'appui, que des assertions seront données, au cas où les témoins recevraient des garanties quant à leur sécurité.

Les relations anglo-russes

Londres, 15 décembre.

(Havas.) — La délégation commerciale russe, dans un communiqué rectificatif, déclare que ce n'est pas le gouvernement russe, mais bien la Grande-Bretagne qui ajoute de nouvelles conditions à l'accord conclu l'été passé.

Le gouvernement russe a accueilli ces propositions dans un esprit amical. Il a offert de discuter dans une conférence à tenir dans le lieu que le gouvernement anglais choisira.

La délégation commerciale russe déclare qu'aucun des amendements proposés par la Russie ne dépasse la base première établie en juin.

La construction marine américaine

Washington, 15 décembre.

(Havas.) — M. Borah, sénateur républicain, a déposé au Sénat une motion demandant à M. Wilson d'entamer des négociations avec la Grande-Bretagne et le Japon pour obtenir que, pendant les cinq années qui vont suivre, le programme des constructions navales soit réduit de moitié (voir *Nouvelles du jour*).

Le Sénat a renvoyé sans discussion la motion Borah à la commission des relations extérieures.

M. Daniels, parlant devant la commission de la marine, s'est opposé à la proposition Borah, disant que l'acceptation d'un pareil accord avec deux ou trois nations serait une grande honte, presque un crime. L'Amérique doit maintenir son programme naval jusqu'à ce que le monde entier se soit mis d'accord pour régler, sans recourir aux armes, les différends qui pourraient survenir.

Un envoyé du Pape en Haute-Silésie

Rome, 15 décembre.

(Stefani.) — Mgr Ogno est parti pour Vienne d'où il gagnera la Haute-Silésie pour assister au plébiscite, en qualité d'envoyé du Saint-Siège.

Avant son départ, il a été reçu par le cardinal Gasparri, avec qui il s'est entretenu de la question polonaise.

Le ministre de Pologne auprès du Saint-Siège, M. de Kowalski, doit partir ce matin pour Varsovie.

Les cheminots norvégiens

Christiania, 15 décembre.

(Havas.) — La grève des cheminots est terminée. Les cheminots ont procédé à un scrutin, mais pour la forme seulement. Ils n'ont rien gagné par cette grève.

M. Giolitti reste solide à son poste

Rome, 15 décembre.

On parlait, ces jours derniers, d'une prochaine crise ministérielle, à propos des violences des socialistes à la Chambre, à l'occasion de la démission du président, M. Nicola. Ces bruits sont actuellement démentis : un communiqué officieux annonce en effet que, dans une longue séance du conseil des ministres d'hier, mardi, et qui a duré trois heures, après avoir examiné en détail la situation parlementaire, tous les ministres se sont trouvés d'accord pour constater que les événements parlementaires récents n'ont nullement influencé la position du ministère, lequel est au contraire plus solide que jamais.

M. Stuessel (Genève), appuyé par M. Lohner (Berne), propose de porter de 110,000 fr. à 200,000 fr. le crédit à la Société fédérale de gymnastique, et M. Tanner (Bâle-Campagne) propose d'augmenter de 800,000 francs le crédit pour les nouvelles acquisitions, notamment pour l'achat d'avions.

M. Rieckli (Berne) propose de réduire de 10 à 8 millions le crédit pour les cours de répétition.

Les postes, le télégraphe, le téléphone ne fonctionnent pas. Il en est de même de la douane.

Les vapeurs qui arrivent sont forcés de rester en rade, car on manque de pilotes pour les amener au port.

Dans les tribunaux, les juges font, eux aussi, la grève blanche.

Naples, 15 décembre.

Les déchargeurs du port sont en grève.

Un crime

Novare, 15 décembre.

L'ingénieur Joseph Sacometti, d'Omegus, a été poignardé par un de ses subalternes, qui voulait, dit-on, se venger de ce que l'ingénieur ne lui avait pas donné de travail.

Tué par un socialiste

Turin, 15 décembre.

Un socialiste, en passant devant la police centrale, a tiré des coups de revolver contre un groupe de gardes royales, tuant un des hommes et en blessant d'autres.

Les soldats ont riposté, et l'agresseur a été lui-même blessé grièvement.

Bolchévistes et socialistes italiens

Milan, 15 décembre.

Le délégué bolchéviste Zimovief se rendra en Italie pour assister au congrès du parti socialiste.

Municipalité italienne socialiste

Monza, 15 décembre.

La majorité socialiste du conseil communal a exclu de toutes les commissions les membres de la minorité. Elle ne veut pas de contrôle.

Déraillement en Sicile

Caltanissetta (Sicile), 15 décembre.

Un train de marchandises a tamponné un train de voyageurs. Plusieurs wagons des deux trains ont été détruits. On a retiré jusqu'ici deux morts et plusieurs blessés, mais on croit qu'il y en a d'autres.

SUISSE

Les Tessinois de Paris

Bellinzona, 15 décembre.

Hier, mardi, à l'ouverture du Grand Conseil, on a communiqué la dépêche suivante, reçue de Paris :

« Plusieurs centaines de Suisses de tous les cantons, réunis à Paris pour le banquet annuel de la Société suisse de tir, envoient aux compatriotes tessinois des félicitations chaleureuses pour leur belle attitude patriotique dans l'incident d'Annunzio. Salutations fraternelles. »

Un emprunt voté à la vapeur

Bellinzona, 15 décembre.

Le Grand Conseil a approuvé hier, tambour battant, une proposition présentée au tout dernier moment par le gouvernement, en vue d'un emprunt de six millions, par l'intermédiaire du cartel des banques suisses. Cet emprunt devra servir à rembourser un million de dettes échues à la fin de l'année, puis, le compte-courant de la Banque de l'Etat, qui se monte à 4,460,000 francs, et à combler le déficit de 1920.

M. le député Gaspard Martignoni, de la droite, a déclaré regretter vivement le fait extraordinaire, sans précédent dans les annales du parlementarisme, de la présentation d'un message et de son approbation dans de pareilles conditions.

Les conditions d'émission de l'emprunt sont les suivantes : cours d'émission : 95 % ; les banques prennent l'emprunt au cours de 92 % ; le taux sera de 6 % ; le taux y compris les provisions, atteindra 6,66 %.

CHAMBRES FÉDÉRALES

Berne, 15 décembre.

Le Conseil national, dans sa séance de ce matin, a procédé à l'élection d'un scrutateur en remplacement de M. Gustave Müller, nommé vice-président.

M. Maunoir, présenté par le Centre libéral, est élu par 81 voix contre 41 qui vont à M. Schaer, candidat du groupe de politique sociale.

On reprend la discussion des chapitres du budget militaire.

M. Stuessel (Genève), appuyé par M. Lohner (Berne), propose de porter de 110,000 fr. à 200,000 fr. le crédit à la Société fédérale de gymnastique, et M. Tanner (Bâle-Campagne) propose d'augmenter de 800,000 francs le crédit pour les nouvelles acquisitions, notamment pour l'achat d'avions.

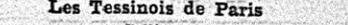
M. Rieckli (Berne) propose de réduire de 10 à 8 millions le crédit pour les cours de répétition.

L'hiver approche

Nombreux sont ceux qui le craignent, à cause des dangers qu'il comporte pour la santé.

Une tasse d'Ovomaltine prise à déjeuner fortifie, stimule et reconstruit.

En vente partout en boîtes de 250 et 500 gr.



Trieste, 15 décembre.

La grève est observée sur toute la ligne. Tous les bureaux de l'Etat sont fermés.

†
Monsieur et Madame Joseph Seydoux et famille; M. Louis Seydoux et famille; M. Jules Seydoux, à Vaulruz; M. et Mme Emile Seydoux et leur fille, à Autigny; M. et Mme Maxime Seydoux, à Vaulruz; M. et Mme Victor Seydoux et famille, à Romanens; Mme et M. H. Ecoffey-Seydoux et famille, à Rueyres-Troyettes et les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Delphine SEYDOUX
née Macheret

leur mère, grand-mère, belle-mère et parents, décédée à Vaulruz le 13 décembre, à l'âge de 70 ans, après une courte maladie, munie des secours de la religion.
L'enterrement aura lieu à Vaulruz, le jeudi 16 décembre, à 9 heures et demie du matin.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†
La messe de septième pour le repos de l'âme de
Monsieur Cyprien REYNOLD
sera célébrée en l'église de Saint-Jean, jeudi matin, à 8 heures.

CADEAUX UTILES
GANTS peau et tissu
Cols - Cravates - Bretelles
Grand choix de parfums
BROSSERIE fine et ordinaire
ARTICLES DIVERS enIVOIRINE
BRODERIE DE ST-GALL
P. ZURKINDEN, Place St-Nicolas, 71
Service d'escompte 5 %

BOIS DE CHAUFFAGE
A vendre, dans les forêts de Balliswyl, une vingtaine de moules foyard, 5 moules sapin, une certaine quantité de fagots et tas de branches.
10096
S'adresser à **Jules CLERC, jardinier, à Balliswyl, pr. Guin.**

TABLES A OUVRAGE
en bois dur
avec deux tiroirs
Fr. 45.—
J. SCHWAB, tapissier
FRIBOURG

On prend encore quelques
pensionnaires
HOTEL DE L'AUTRUCHE

Librairie Française
A. LEFILLEUL
BERNE 9, Christoffelgasse BERNE
Grand choix de reliures. Albums p^r enfants
Littérature générale
SCIENCES — PHILOSOPHIE
DROIT — BEAUX-ARTS
Service gratuit du Catalogue Mensuel sur demande

Vente aux enchères de chédail et bétail
Pour cause de cessation de bail, les frères Bovet, à Cottens, vendront aux enchères publiques, le mercredi, 22 décembre, dès 9 h. 1/2 du matin :
3 chars à pont, 1 faucheuse, 1 faneuse, 1 semoir, 1 charrie Brabant, 1 rouleau, 2 herces, 1 herse à prairie, 1 mécanique à battre, 1 moulin à ranner, 1 caisse à gravier, 1 butoir, 1 caisse à purin, 5 colliers pour vache, 1 four portatif et d'autres objets dont le détail est trop long.
Bétail : 10 vaches portantes ou vèlées, 1 bouf de 4 ans, 1 bouf de 3 ans, 2 génisses de 2 ans, 4 génisses de 1 an, 1 veau, 1 truie avec ses 8 petits, 2 brebis. Ce bétail a été atteint de la fièvre aphteuse.
10905-1415
Les exposants : **Frères BOVET.**

Aux Livres Français
GENÈVE - 27, Rue de Carouge
Ouvrages d'Histoire
Littérature et Beaux-Arts
Théologie et Sciences religieuses
SPÉCIALITÉ
de recherches de livres épuisés et rares
Notre catalogue de livres d'occasion est envoyé gratuitement sur demande.
Achat de livres et bibliothèques
— en tous genres —

FOURRURES
CONFECTION et transformation en tous genres.
Chamoisage et teinture de toutes peaux.
Entourer : **E. ROTH,**
Petit Saint-Jean, 11 2^{me},
Lausanne. 10.307
PRIX MODERES

DOMAINES en France
toutes grandeurs, endroits fertiles Prix avantageux.
S'adresser : **A. AMARON, Apples (Vaud).**
Téléphone 15.

Piano à vendre
parfait état noyer.
S'adresser à **A. CAILLE, Payerac.** 10.962

JE DONNE
1 bon panier de marché, 1 belle paire de gants de laine pour dame, homme ou enfant, 1 bonne paire de chaussettes, 1 pièce de dentelle, belle qualité, 1 coupon broderie, 1 belle glace, 1 joli bibelot, 1 gros paquet de lessive, 1 grosse savonnette, bien parfumée, 6 lacets et 1 prime gratuite, le tout d'une valeur de 30 à 40 fr., contre remboursement de 10 fr. 62420 X 10961
Maison **Henri COMBES, 8, Place des Eaux-Vives, 8, Genève.**

Garçons et fillettes
L'Almanach PESTA-LOZZI 1921 est là ! Avec cet excellent guide, j'ai rasé moi-même, fait moi-même, dit M. F. Bonjour, conseil national. Prix : 2 fr. 80, chez **PAYOT, à Lausanne, Genève, Vevey, Montreux,** et chez tous les libraires.

A VENDRE
7 petits porcs de 8 semaines et un cheval
âgé de 8 ans, chez M^{me} veuve **SALLIN, à Corninbeuf.** 10.971

On demande pour tout de suite voyageurs à la commission, énergiques, actifs, capoteurs (dames ou messieurs), pour la vente par camion du **"EPIDERMOL"**, remède spécial contre les engelures, crevasses, pieds malades, etc. ainsi, etc. de **"EPIDERMOL"**, meilleur remède contre les cors aux pieds, verrues, etc. Articles très lucratifs.
S'adresser à **E. Turpin-Meyer, pédicure diplômé, LUCERNE, Pilatusstrasse.** 10945

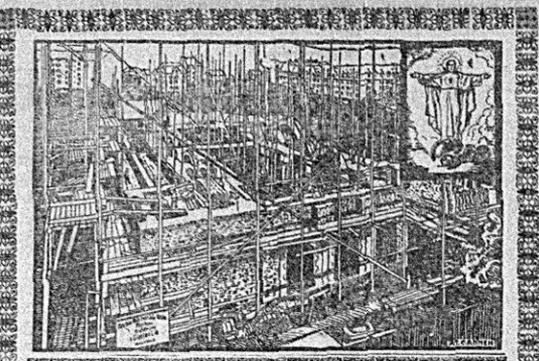
Représentants
actifs sont demandés. Articles d'une vente facile. **R. Bonhôte, Fleurier (Val de Travers).** 10966

A vendre
une vache prête pour le 3^{me} veau, ainsi qu'une génisse prête, ayant eu la maladie, chez **Schmid-Hänsli, à Courpin-Meyer, pédicure diplômé, LUCERNE, Pilatusstrasse.** 10955

QUI
désirent mettre gargon ou fille en pension 6-11 ans. Bons soins et bonne éducation assurés. 10954
S'adresser à **Publicitas S. A., Fribourg,** sous chiffres P 10752 F.

Tapis au mètre
EN COCO, VOTE LAINE, MANILLE
Grand choix en descentes de lits, devant de portes, nattes de Chine.
CHEZ
Fr. BOPP
Aménagements
Rue de Tir, 3, Fribourg
Jusqu'à un nouvel an, double escompte sur tous les achats au comptant. 9912

Enchères juridiques
L'office des poursuites de la Sarine vendra au plus offrant, le vendredi 17 décembre, à 2 1/2 h. de l'après-midi, au domicile de **R. Sallin, 24, rue de l'Industrie, à Fribourg,** 1 régulateur, 1 balance de magasin, 1 presse à copier, 1 arbre à transmission, 1 pétrin, 1 réchaud à gaz, 1 déjeuner complet, 1 lit.



Nouvel appel à l'aide
Quels nouveaux bienfaiteurs voudraient bien nous faire parvenir un don pour l'achèvement de
l'église du Sacré-Cœur de Jésus
par amour pour l'Enfant-Jésus, qui est né pauvre pour nous.
Prière d'adresser les dons à la **Cure de St-Pierre et Paul, Zurich.** P 5714 Z 10957
(Chèques postaux VIII-2023.)

ORNEZ VOTRE INTÉRIEUR
6 ET 9 MOIS DE CRÉDIT
Miroirs élégants et modernes
Cadre de 5 cm. de large, noyer avec or. No. 2030. Grand extérieur 32/36 cm. Au comptant Fr. 32.— A terme Fr. 35.—
No. 2029. Grand extérieur 64/60 cm. Au comptant Fr. 39.— A terme Fr. 43.—
Cadre de 6 cm. de large, blanc. No. 2032. Grand extérieur 32/32 cm. Au comptant Fr. 43.— A terme Fr. 47.—
Acompte Fr. 16.— Par mois Fr. 5.—
Glaces biseautées.
Cadre de 8 cm. de large, noyer poli avec or. No. 2033. Grand extérieur 77/51 cm. Au comptant Fr. 74.— A terme Fr. 78.—
No. 2031. Grand extérieur 80/53 cm. Au comptant Fr. 83.— A terme Fr. 84.—
Cadre de 6 cm. de large, or, noyer ou acacia, bois coupés. No. 2035. Grand extérieur 67/44 cm. Au comptant Fr. 68.— A terme Fr. 69.—
No. 2039. Grand extérieur 73/66 cm. Au comptant Fr. 74.— A terme Fr. 78.—
Acompte Fr. 28.— Par mois Fr. 8.—

Oléographies artistiques en couleurs
sous verre avec passe-partout. — Grandeur extérieure 72x58 cm.
A. Matthey-Jaquet, INNOVATION, La Chaux-de-Fonds
Maison de confiance et de vieille renommée. Fondée en 1903. La première du genre en Suisse. — Telex 10110. Télé. 10912.

JOUETS
Articles pour cadeaux
Garnitures d'arbres de Noël
EXPOSITION au 1^{er} ÉTAGE
GRAND CHOIX
Vve Mayer-Brender, Rue de —
ET
BAZAR FRIBOURGEOIS, Rue du Tilleul, 155

AVIS Hypothèques
La vente juridique fixée au jeudi, 16 décembre 1920 (Faillite Schaffner-Notz, à Sugiez) est révoquée. 10973
Morat, le 14 décembre 1920.
L'office des Faillites du Lac :
Le préposé : **Grossrieder.**

Dès maintenant et pendant les fêtes
Nous mettons en vente le
BOCK-DOUBLE de NOËL
SANS AUGMENTATION DE PRIX
Brasserie du Cardinal Brasserie Beauregard

L'HIVER EST LA !
Procurez-vous une bonne paire de
Chaussons ou Pantoufles
bien chauds.

Les prix varient pour pantoufles dames de Fr. 7.— à Fr. 11.—
" " " hommes " " 11.— " 13.—
" " " chaussons dames " " 11.— " 17.50
" " " hommes " " 14.50 " 20.—
Ces chaussons et pantoufles, de première qualité, se porte un minimum de 200 à 300 fois, et cela équivaut à une dépense d'environ UN SOU par fois.
Es-ce trop ??? Achetez la qualité.

Choix immense en chaussons et pantoufles
Nous tenons la série complète dans ses genres de la maison la mieux outillée de la Suisse.
Plus de 250 articles d'hiver
pour enfants, fillettes, femmes, hommes
Socques, caoutchoucs, art. galochés, velours
CHAUSSURES DOSSENBACH
AUX ARCADES
FRIBOURG MORAT

ENCHÈRES PUBLIQUES
Pour cause de départ on vendra, aux enchères publiques, **vendredi 17 décembre**, à 1 heure précise de l'après-midi, 1 traineau, 1 luge, collier de cheval, brides, licols, bidons à lait, romaine, pompe à purin, fûts ovales contenant 100-150 l. et autres, fagots secs, perches à clôture et à haricots, foin, regain, paille, 1 bon chien de garde et de trait avec collier, petit char et traineau, ainsi que d'autres objets.
Jules GUISSOLAN, GROLLEY.

ROYAL BIOGRAPH
Du 14 au 16 décembre à 8 1/2 h.
La fille de la tempête
drame en 5 parties avec **Bessie Bariscent**
UN DANGEREUX PETIT DIABLE
drame Far West en 2 parties
Chaque vendredi et mardi, changement de programme. 10995

Pour les fêtes
BEAU CHOIX de
TAPIS
en tous genres, de toutes dimensions et à des prix très avantageux
VOYEZ MES VITRINES
Paul LEIBZIG
AMEUBLEMENTS
Pérolles - Fribourg

C'est toujours chez
FÉTISCH Frères S. A.
à Lausanne
que l'on trouve le plus grand choix de
MUSIQUE pour harmonie ou fanfare, pour orchestre et chorale.
1417 Envois à l'étranger.

L'EAU VERTE
de l'abbaye cistercienne de la Malgrange à Fribourg, fondée en 1259
Elixir d'un goût exquis
Composé de plantes choisies et mélangées dans des proportions étudiées et longtemps expérimentées, sans substances et plantes toxiques. Souverain dans les cas d'indigestion, dérèglements d'estomac, digestion difficile, coliques, ref. oisidements, etc., etc. Préserve l'efficacité contre les maladies épidémiques et contre l'influenza.
Chez **M. Eigenmann, Chatton et C^o, nég. Lapp, Bourknecht & Gottrau, Cuony, Esselva, Wullerter, Mussy et Schmidt, pharm.; Guidé-Richard; D. mierer-Emmenegger, rue de la Préfecture Société de Consommation, r. des Alpes; Ayer, place de la Gar. Miserez, r. de lausanne et Basse-rogard; à Fribourg, Bulles, pharmacien, à Estavayer-le-Lac; Sorebet & Hime, pharmac. à Bulle; Schmidt, pharm. Robadey, pharmac. à Romont; Pharmacie Economique, Romont; Oberson, pharm., à Châtelain-Denis; Leclerc & Gerin, droguerie de la Croix-d'Or; Genève Pharmacie de l'Orangerie, Neuchâtel; Broquetrie Christiane Moudon; Francey, pharm. Payerne.**

Bonne couturière
ayant travaillé dans grandes maisons à Lausanne, demande place comme ouvrière, pour tout de suite.
S'adresser chez **M^{me} Andrey, rue de la Banque, No. 20.** P 10781 F 10981

COMMUNE DE FRIBOURG
Le Conseil communal de Fribourg fait connaître que les tableaux des nouvelles taxes de bâtiments et places de Fribourg sont déposés au secrétariat communal, salle No. 7, jusqu'au 18 décembre prochain, où les propriétaires peuvent les consulter et formuler, sur échéant, leurs réclamations dans le registre ad hoc. 10540
Secrétariat communal.

JEUNE HOMME
24 ans, demande occupation quelconque, ou il aurait l'occasion de se perfectionner dans le français. Offres sous chiffres P 10699 FA Publicitas S. A., Fribourg. 10.977

BANQUE POPULAIRE SUISSE
Fribourg
Agences à Bulle, Châtel-St-Denis, Domdidier, Estavayer, Morat, Le Mourret, Payerac, Romont, Villargiroud.
Capital versé et Réserve : Fr. 106,000,000
Admission de nouveaux sociétaires
Les versements effectués avant fin décembre pour libérer partiellement ou totalement des parts sociales partiellement au dividende du 1^{er} janvier prochain. Jusqu'à nouvel avis il peut être souscrit deux parts sociales.
10969-1423

ON DESIRE LOUER
pour le 1^{er} février 1921 une
auberge
bien équipée avec, si possible, écurie et un peu de terre.
S'adresser sous chiffres P 10760 F à Publicitas S. A., Fribourg. 10.975

Pour chauffeurs
à vendre un manteau de fourrures, 40 fr.
M^{me} Andrey, rue de la Carrière, 2, Beauregard.

VACHERIN
MONT D'OR. J'expédie, contre remboursement, du fromage vacherin garantissant le choix.
Fr. 5.50 le kg. 10.967
R. A. STETZER, fromager, NEUCHÂTEL.

Paute d'emploi
à vendre machine à écrire Vest, No. 20, chez **J. Monnoy, Nemauses.** 10963